

C 2017/3 – Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019

Note d'information n° 1 – avril 2017

Priorités et allocation des ressources concernant les capacités techniques, y compris les possibilités de contributions volontaires

I. Contexte général

1. À l'heure d'élaborer le Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019, le Directeur général s'est penché sur les défis et les éléments récents mis en évidence lors de la révision du Cadre stratégique, ainsi que sur les orientations communiquées par les conférences régionales, les comités techniques, le Comité financier, le Comité du Programme et le Conseil au sujet des domaines de travail prioritaires. Dans ce contexte, on observe une multiplication des demandes de services techniques adressées à la FAO en vue d'obtenir les résultats escomptés; il s'agit en particulier, pour l'Organisation, d'aider les pays à atteindre les cibles relatives aux Objectifs de développement durable (ODD) avec des ressources limitées.

2. Par conséquent, le PTB 2018-2019 repose sur quatre grands principes:

- a) maintenir le budget inchangé en valeur nominale (pas de modification du niveau des contributions fixées ni du montant net des ouvertures de crédits par rapport à 2016-2017) en absorbant les augmentations de coûts et en réinvestissant les économies réalisées au profit des domaines d'action prioritaires, tout en tenant compte de la pression budgétaire subie par les États Membres dans une période d'incertitude;
- b) déterminer les domaines des programmes qu'il convient de faire figurer parmi les priorités ou, au contraire, de mettre en retrait, réaffecter les ressources dans des domaines prioritaires et mettre en évidence d'autres domaines prioritaires dans lesquels des contributions volontaires aideraient l'Organisation à répondre aux demandes de services techniques;
- c) accroître la part du Programme de coopération technique (PCT) dans le montant net des ouvertures de crédit, en la portant à 14 pour cent, conformément à la résolution 9/89 de la Conférence et à la recommandation formulée par cet organe à sa trente-neuvième session;
- d) s'appuyer sur les dispositions relatives à la gestion des programmes qui sont en place actuellement afin d'accélérer l'obtention de résultats positifs et démontrables, en particulier au niveau des pays.

3. Lors de l'examen du PTB 2018-2019¹ à leurs sessions respectives du 27 au 31 mars 2017, le Comité du Programme et le Comité financier ont demandé au Secrétariat de fournir des informations complémentaires sur les priorités, ainsi que sur les engagements correspondant à des ressources verrouillées et sur les domaines prioritaires concernant les contributions volontaires, avant la cent cinquante-sixième session du Conseil². La présente note donne des informations sur les paragraphes 52 et 53 du PTB 2018-2019 relatifs aux priorités, y compris concernant les contributions volontaires (voir la section II et l'annexe), ainsi que sur les paragraphes 56 et 57 sur les engagements correspondant à des ressources verrouillées (voir la section III).

II. Priorités et allocation des ressources concernant les capacités techniques, y compris les possibilités de contributions volontaires

4. À l'heure d'examiner les capacités techniques nécessaires à l'exécution du Programme de travail, le Directeur général a répondu aux besoins dans la mesure du possible grâce à l'établissement de priorités, à des économies et à des réaffectations sans modification du montant du budget.

¹ C 2017/3 – Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019.

² CL 156/3, paragraphe 20e, CL 156/4 paragraphe 4g.



5. En 2016, le Conseil de suivi des programmes de l'Organisation, présidé par le Directeur général et composé des directeurs généraux adjoints, des sous-directeurs généraux de toutes les unités et des responsables du Programme stratégique, a examiné et pris en main la préparation du Plan à moyen terme 2018-2021 et du PTB 2018-2019. Par le biais de ce mécanisme, des orientations ont été définies quant à la prise en compte des priorités formulées par les organes directeurs, y compris concernant la réaffectation des ressources inscrites au budget comme capacités techniques (c'est-à-dire de postes inscrits au budget) afin de donner suite à ces priorités, au titre des programmes stratégiques et de l'Objectif stratégique 6.

6. Afin d'assurer ces capacités techniques, la Direction de haut niveau s'est employée à faire correspondre les besoins techniques prioritaires des programmes stratégiques et de l'Objectif 6 (y compris les activités techniques de l'Organisation)³ avec les capacités techniques de l'Organisation, selon les modalités suivantes:

- a) Des chefs de départements techniques et de bureaux régionaux ont formulé des propositions de création ou de redéfinition de postes techniques afin de combler les lacunes en matière de capacité technique conformément aux priorités des programmes stratégiques et de l'Objectif 6.
- b) Ces propositions ont été examinées et classées par les responsables de programmes stratégiques et par les directeurs généraux adjoints (Climat et ressources naturelles, Programmes et Opérations).
- c) La Direction exécutive et l'Équipe chargée du suivi⁴ ont ensuite analysé les propositions et décidé lesquelles d'entre elles devaient figurer dans le PTB au titre de postes inscrits au budget en tenant compte des priorités et lesquelles devaient être signalées aux Membres et aux partenaires comme pouvant faire l'objet de contributions volontaires et de partenariats.

7. Les priorités et la réaffectation en conséquence de 23,7 millions d'USD au titre des capacités techniques sont visées dans le PTB 2018-2019 aux paragraphes 52 et 53 et 108 à 113 et aux tableaux 3 et 4. Des informations complémentaires sur ces priorités et les besoins en capacités techniques correspondants figurent dans l'annexe à la présente note.

8. Toutefois, il n'a pas été possible d'inscrire dans les ouvertures nettes de crédits du PTB certains besoins en capacités techniques au regard des priorités définies, compte tenu du budget à croissance nominale nulle. Les possibilités pour les Membres et pour des partenaires de fournir ces capacités au travers de contributions volontaires et de partenariats sont développées dans l'annexe à la présente note; elles sont résumées ci-après.

- a) **Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets** – Des capacités techniques supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants:
 - *Réduction des risques de catastrophe climatique.* Un spécialiste de la gestion des zones exposées à des catastrophes naturelles et de la mise au point de solutions de remplacement à moyen et à long termes (interventions consécutives à des situations d'urgence). En outre, la connaissance des investissements *ex ante* est également utile, puisqu'elle peut par exemple permettre de faire un meilleur usage des données et informations météorologiques afin de faire face aux sécheresses ou encore d'obtenir un effet sur les cultures, l'élevage et la pêche.
 - *Financement de l'action en rapport avec le changement climatique.* Un spécialiste des arrangements financiers avec des institutions financières internationales (y compris des garanties et des formules d'assurance), ayant une bonne compréhension de l'évaluation de projet dans le cas de projets rentables, y compris du taux de rendement interne, de

³ CL 153/3, [Note d'information n° 3](#) – *Activités de la FAO dans le domaine normatif et lien entre celles-ci et l'exécution du Programme.*

⁴ Équipe de direction exécutive chargée du suivi (EMMT): Directeur général (président), directeurs généraux adjoints, Sous-Directeur général chargé du Département du développement économique et social, Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources, Directeur de Cabinet.

l'analyse des coûts et bénéfices, de la valeur actualisée nette et de l'évaluation des risques financiers.

- *Climat et diversité biologique.* Un spécialiste à même de comprendre où se situe le juste milieu entre le choix de variétés plus résistantes – à la sécheresse ou à des ravageurs – et le risque d'appauvrissement de la biodiversité agricole, et aussi comment permettre une utilisation durable du bois de feu ou de la viande de brousse dans des situations de stress sans mettre en péril la survie d'espèces d'importance critique.
 - *Spécialiste du carbone du sol.* Un spécialiste des techniques permettant de réduire l'érosion, de préserver les sols riches en matière organique et, en même temps, de stocker davantage de carbone dans les sols. En outre, les connaissances sur l'interface sol-eau seront de plus en plus importantes dans les zones où la pénurie en eau deviendra aiguë dans les 20 prochaines années.
- b) **Production agricole durable** – Des capacités techniques supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants:
- *Diffusion des innovations.* Appliquer à plus grande échelle des pratiques plus efficaces et productives en matière d'adaptation au changement climatique dans divers secteurs de l'agriculture et entre différents secteurs, en privilégiant en particulier les petits exploitants et l'agriculture familiale.
 - *Biotechnologies.* Il s'agit de trouver des biotechnologies novatrices susceptibles d'accroître la production et la productivité de manière durable dans différents secteurs et d'en promouvoir l'adoption.
- c) **Systèmes alimentaires, y compris la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments** – Des capacités techniques supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants:
- *Analyse des dépenses publiques,* dans le domaine de l'allocation et de l'utilisation de ressources financières, notamment pour suivre les dépenses publiques au titre de la sécurité alimentaire et de la nutrition et pour analyser l'efficacité des différentes formules d'allocation de ressources.
 - *Financement rural,* centré sur les systèmes alimentaires, y compris les instruments et services, tels que l'assurance agricole, les récépissés de production et d'entrepôt et les services financiers utilisés par les chaînes de valeur; les produits et les services liés aux investissements, y compris les études sectorielles et l'appui aux politiques d'investissement; et le soutien direct à l'investissement public et privé au travers de la formulation de projets d'investissement, de l'appui à la mise en œuvre et de l'évaluation.
 - *Marchés et achats publics, avec une attention particulière portée aux programmes d'alimentation scolaire avec achats locaux à des exploitations agricoles familiales.* L'objectif est d'étoffer les capacités qui ont déjà été aménagées afin de contribuer à réduire la pauvreté chez les petits exploitants de l'agriculture familiale par un accroissement des revenus et une diversification de la production, tout en renforçant la sécurité alimentaire des bénéficiaires dans les écoles ainsi que les programmes de protection sociale.
 - *Peuples autochtones.* On vise ici les systèmes alimentaires autochtones, les établissements de formation préparant des jeunes et des femmes autochtones à des fonctions dirigeantes et les dispositifs de protection environnementale et sociale.
 - *Droit à une alimentation adéquate et droits économiques et sociaux.* Il s'agit d'assurer la cohérence et le renforcement de l'approche programmatique afin de traiter les inégalités et les causes fondamentales de la faim, de la nutrition et de la pauvreté.

- *Risques chimiques pesant sur la sécurité sanitaire des aliments, évaluation des risques et évaluation de l'exposition aux risques.* Remédier au retard accumulé dans certains domaines, comme celui des additifs alimentaires, ainsi qu'à la demande croissante de conseils scientifiques dans d'autres domaines, tels que celui des contaminants.
- d) **Statistiques**, y compris l'appui à la mise au point et à l'évaluation d'indicateurs relatifs aux ODD – Des capacités techniques supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants:
- *Assurance de la qualité.* Prêter des conseils sur les politiques et les lignes directrices régissant le travail statistique au sein de la FAO, y compris la collecte, le traitement et la diffusion de données, en suivre la mise en œuvre dans différents domaines de données et préparer des plans d'amélioration des procédures statistiques qui ne sont pas conformes aux normes.
 - *Normes, classifications et méthodes en matière statistique.* Définir, réviser et mettre en œuvre des normes, classifications et méthodes internationales applicables dans le domaine des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture.
 - *Appui méthodologique aux fins de la définition d'indicateurs statistiques applicables aux forêts, aux pêches, à la couverture des sols et à l'utilisation des ressources hydriques.* Superviser la mise au point méthodologique et la validation d'indicateurs statistiques dans ces domaines, y compris des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD).
- e) **Initiative «Un monde, une santé», y compris la résistance aux antimicrobiens, et élevage** – Des capacités techniques supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants:
- *Protection intégrée contre les ravageurs – spécialistes ayant des connaissances en entomologie et en écologie des insectes,* afin d'aider les pays à se doter de programmes de protection intégrée (PI) et à mettre ceux-ci en œuvre.
 - *Systèmes de connaissances agricoles et innovation,* pour coordonner et continuer à consolider les systèmes de gestion des connaissances sur l'agriculture et la protection des consommateurs.
- f) **Lutte contre la pauvreté**, en particulier grâce au développement rural, y compris l'agriculture familiale – Des capacités techniques supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants:
- *Spécialiste de l'emploi rural décent,* pour renforcer l'appui que la FAO prête aux pays Membres afin de relever les défis que représente l'emploi des jeunes et de mettre en œuvre l'approche de la FAO en ce qui concerne les migrations.
 - *Économiste spécialisé dans l'analyse de la pauvreté,* chargé de veiller à ce que l'analyse de la pauvreté, les approches de lutte contre la pauvreté mises au point en conséquence et les évaluations dans ce domaine soient incorporées dans la conception de programmes et projets au niveau des pays, en promouvant le renforcement des capacités des pays afin d'améliorer l'accès aux activités de traitement des données et au travail analytique ainsi que les liens avec les projets et programmes mis en œuvre au niveau des pays, avec un meilleur cadre et en s'appuyant sur une théorie du changement en rapport avec la réduction/élimination de la pauvreté.
- g) **Pêche** – Des capacités techniques supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants:
- *Mesures du ressort de l'État du port.* Appui à la mise en œuvre des dispositions essentielles de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, y compris concernant le renforcement des capacités.

- *Gestion des stocks halieutiques.* Aider à reconstituer les stocks halieutiques en mettant l'accent sur la mise au point de politiques et d'outils (par exemple des règles relatives aux volumes de pêche et le respect de ces règles).
 - *Pêche artisanale.* Appuyer la mise en œuvre des Directives de la FAO sur la pêche artisanale afin d'aider les communautés côtières victimes de l'épuisement des ressources, de la pauvreté et du chômage.
- h) **Forêts** – Des capacités techniques supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants:
- *Chaînes de valeur forestières.* Compétences dans le domaine de l'atténuation des risques financiers et des stratégies de gestion financière doublées d'une bonne connaissance des analyses des perspectives locales, régionales et mondiales et des projections de l'offre et de la demande dans ce domaine.
 - *Gestion des risques de catastrophe,* pour adapter la gestion forestière afin de rendre les écosystèmes forestiers plus résilients et contribuer à atténuer les dégâts provoqués par des catastrophes naturelles comme les infestations d'organismes nuisibles, les feux de forêt et les tempêtes et autres épisodes éoliens violents.
 - *Gestion forestière à assise communautaire,* afin de continuer à aider les pays à se doter de politiques adaptées et d'un cadre institutionnel propice ainsi que de capacités pour la mise en œuvre et l'application à plus grande échelle de la gestion forestière à assise communautaire.

III. Priorités relatives aux engagements correspondant à des ressources verrouillées

9. Les engagements de financement de la FAO en faveur de divers organes créés aux fins de l'application de traités, de conventions ou d'instruments intergouvernementaux sont gérés par les chefs des départements ou bureaux techniques pertinents, conjointement avec les secrétariats des organes statutaires concernés. Compte tenu que le budget est inchangé en valeur nominale, les ressources afférentes à ces engagements, qui sont budgétées et affectées exclusivement aux activités techniques menées par l'Organisation au titre des objectifs stratégiques (OS) et de l'objectif 6, sont maintenues à leur niveau actuel, à savoir 22,3 millions d'USD, répartis comme suit entre les sous-paragraphes du paragraphe 56 du PTB:

- a) *7,1 millions d'USD* pour la Commission du Codex Alimentarius (OS 4).
- Le Codex Alimentarius, ou «Code alimentaire», est un recueil de normes, directives et codes d'usages adoptés par la [Commission du Codex Alimentarius](#). La Commission, qui constitue le pivot du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, a été créée par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de protéger la santé des consommateurs et de promouvoir des pratiques loyales en matière de commerce de denrées alimentaires. Elle a tenu sa première session en 1963. Les ressources de la FAO sont affectées aux dépenses de personnel – cadre organique et services généraux – du Secrétariat du Codex, aux contrats avec des prestataires de services extérieurs, à l'organisation des sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires et aux activités d'information et de communication, comme indiqué dans le document intitulé [Planification du budget du Codex \(2016-2017\) et rapport sur les dépenses \(2014-2015\)](#).
- b) *1,6 million d'USD* pour le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), la Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA), la Réunion conjointe FAO/OMS sur la gestion des pesticides (JMPPM), la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPPR) et la Réunion conjointe FAO/OMS sur les spécifications des pesticides (JMPPS) (OS 2 et OS 4).
- Les ressources couvrent le coût des analyses techniques, examens et autres travaux préparatoires techniques nécessaires à la formulation d'avis scientifiques; les voyages des experts jusqu'au lieu des réunions qui les concernent; et l'élaboration et la publication des rapports connexes.
 - Le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) est un comité scientifique d'experts internationaux administré conjointement par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), dont le mandat est d'évaluer la sécurité sanitaire des additifs alimentaires et l'exposition aux contaminants et aux substances toxiques naturellement présentes et d'élaborer des méthodes et des principes analytiques. Informations générales: <http://www.fao.org/food/food-safety-quality/scientific-advice/jecfa/fr/>.
 - La Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques biologiques (JEMRA) a été mise en place en 2000 pour répondre à la demande de la Commission du Codex Alimentarius et des États Membres de la FAO et de l'OMS ainsi qu'à la demande croissante d'avis scientifiques fondés sur l'analyse des risques, s'agissant des risques microbiologiques relevant de la sécurité sanitaire des aliments. La JEMRA a pour objectif de développer et d'optimiser l'utilité de l'évaluation du risque microbiologique, comme outil susceptible d'éclairer la prise de mesures et de décisions visant à améliorer la sécurité sanitaire des aliments, et de rendre cet outil accessible à tous les pays. Note d'information sur la JEMRA: http://www.fao.org/fileadmin/templates/agns/pdf/jemra/jemra_factsheet.pdf.
 - La Réunion conjointe FAO/OMS sur la gestion des pesticides (JMPPM) est le fruit d'un protocole d'accord signé par l'OMS et la FAO pour l'établissement d'une coopération dans le cadre d'un programme conjoint visant la gestion rationnelle des pesticides. Sur cette base, il a été convenu que des réunions techniques conjointes seraient organisées, si nécessaire, pour examiner et renforcer des domaines particuliers de la gestion des pesticides. La JMPPM se compose d'experts qui ont été sélectionnés en fonction de leurs connaissances spécialisées,

aux fins de la formulation d'avis scientifiques indépendants sur toutes questions relatives à la gestion des pesticides. Pour un complément d'information, voir:

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsb-subject-matter/gsb-plantprod/detail/fr/c/396/>.

- La Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) est un organe *ad hoc* composé d'experts qui est administré conjointement par la FAO et l'OMS et a pour objectif d'harmoniser les exigences et l'évaluation des risques liés aux résidus de pesticides. La JMPR rassemble des experts qui interviennent à titre individuel, en qualité de spécialistes indépendants de renommée internationale et non en qualité de représentants de gouvernements, pour conduire des évaluations scientifiques des résidus de pesticides présents dans les denrées alimentaires. Elle formule des avis sur les niveaux acceptables de résidus de pesticides dans les produits alimentaires qui font l'objet d'un commerce international. Pour plus d'information, voir: <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/pests/jmpr/fr/>.
 - La Réunion conjointe FAO/OMS sur les spécifications des pesticides (JMPS) est un organe *ad hoc* composé d'experts, que la FAO et l'OMS administrent conjointement. Elle rassemble des scientifiques qui mettent en commun leurs connaissances spécialisées au service de l'élaboration de spécifications. La fonction première de la JMPS est de produire à l'intention de la FAO et/ou de l'OMS des recommandations concernant l'adoption, la prorogation, la modification ou le retrait de spécifications et d'élaborer des directives et des procédures pour l'établissement de spécifications des pesticides et la détermination d'équivalence, ce qui intéresse aussi l'enregistrement et le contrôle de la qualité des pesticides par les autorités nationales ou régionales. Pour plus d'information, voir: <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/pests/jmps/fr/>.
- c) *5,9 millions d'USD* pour la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (OS 2).
- La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (www.ippc.int) est un traité multilatéral dont le Directeur général de la FAO est dépositaire depuis 1952. Le Secrétariat de la CIPV, qui est accueilli dans le Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs de la FAO, administre les travaux des organes chargés de l'application de la Convention en coopération avec des organisations régionales et nationales de protection des végétaux. La CIPV a été établie en vue de faciliter la coopération internationale entre les pays sur la protection des ressources végétales mondiales contre l'introduction et la dissémination de ravageurs, de manière à préserver la sécurité alimentaire et la biodiversité et à faciliter le commerce. Les ressources allouées à la CIPV au titre du Programme ordinaire de la FAO sont principalement destinées au financement du Secrétariat, qui se compose d'un coordonnateur et de plusieurs fonctionnaires du cadre organique et des services généraux, comme indiqué dans le [Plan de travail et budget 2017 du Secrétariat de la CIPV](#).
- d) *1,5 million d'USD* pour la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (OS 2).
- L'objectif de la Convention de Rotterdam (www.pic.it) est de promouvoir le partage des responsabilités et la coopération entre les Parties en ce qui concerne le commerce international de certains produits chimiques dangereux, afin de protéger la santé humaine et l'environnement des dangers potentiels. La Convention vise à faire en sorte que ces produits chimiques soient employés sans nuire à l'environnement et, à cet effet, elle facilite la mise en commun des informations relatives à leurs caractéristiques, éclaire les processus nationaux de prise de décisions relatifs à leur importation et leur exportation et assure la communication de ces décisions aux Parties. La Convention prévient le commerce indésirable des produits chimiques concernés par la procédure juridiquement contraignante de consentement préalable en connaissance de cause. La Convention prévoit également un service d'assistance technique pour l'établissement des infrastructures et des capacités nécessaires à la gestion sans danger

des produits chimiques. Les ressources du Programme ordinaire de la FAO contribuent au financement du Secrétariat de la Convention, auquel la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) apportent conjointement un soutien, comme l'énonce le document disponible à l'adresse: www.pic.int/Portals/5/download.aspx?d=UNEP-FAO-RC-COP.7-RC-7-15.Fr.pdf . La FAO fournit également des services techniques; voir: <http://www.pic.int/Partenaires/FAO/tabid/4393/language/fr-CH/Default.aspx>.

- e) *2,0 millions d'USD* pour le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (OS 2).
- Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (www.fao.org/plant-treaty/) a été adopté par la Conférence de la FAO à sa trente et unième session, le 3 novembre 2001. Le Traité vise à reconnaître l'immense contribution des agriculteurs à la diversité des cultures qui nourrissent la population mondiale, à mettre en place un système mondial d'accès aux ressources phytogénétiques à l'intention des agriculteurs, des obtenteurs et des scientifiques et à faire en sorte que les bénéficiaires partagent les avantages découlant de ces ressources avec les pays dont elles proviennent. La FAO finance une partie du budget administratif de base de Secrétariat, qui est accueilli à la FAO, comme l'indique le document disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-mo621f.pdf>.
- f) *1,9 million d'USD* pour d'autres organes chargés de l'application de traités relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO (OS 2 et OS 4), à savoir:
- L'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion
 - La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique
 - La Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase
 - La Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest
 - La Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
 - La Commission générale des pêches pour la Méditerranée
 - La Commission internationale du peuplier
 - La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique
 - La Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique
 - La Commission régionale des pêches
- g) *1,3 million d'USD* pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), soit la part égale fixée en accord avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) (OS 1).
- Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) (www.fao.org/cfs/) relève de l'article III de l'Acte constitutif de la FAO. Il vise à être une plateforme internationale et intergouvernementale inclusive par excellence, où toutes les parties prenantes œuvrent collectivement et de façon coordonnée à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition pour tous. Comme convenu par les organisations ayant leur siège à Rome, le CSA reçoit pour chaque exercice biennal un financement de base d'un montant de 4 millions d'USD, assuré à parts égales par la FAO, le FIDA et le PAM. La FAO accueille actuellement le Secrétariat du CSA et elle apporte des contributions en fournissant des services techniques financés sur le Programme ordinaire aux divers groupes de travail et équipes spéciales techniques du Comité. Pour modifier les dispositions relatives au financement du CSA, les trois organisations ayant leur siège à Rome doivent se consulter et parvenir à un accord. De plus, ces dispositions peuvent être soumises à des contraintes imposées par l'acte constitutif et les statuts de chaque organisation, comme celles qui ont été communiquées par le FIDA.
- h) *1,0 million d'USD* pour le Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition, qui est hébergé par le Secrétariat de la FAO depuis 2016 (objectif 6).

- Le mandat et les responsabilités du Comité permanent (www.unscn.org) relèvent du système des Nations Unies. Les cinq organisations des Nations Unies (FAO, FIDA, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), PAM, OMS) dont le mandat se réfère explicitement à l'amélioration de la nutrition dans le monde sont membres du Comité permanent, et toute autre organisation des Nations Unies particulièrement intéressée par les questions de nutrition ou intervenant dans ce domaine peuvent le devenir. Le Secrétariat du Comité permanent, dirigé par un Secrétaire exécutif, appuie le président et le comité de pilotage et assure la mise en œuvre harmonieuse du plan de travail annuel et la gestion prudente des fonds du Comité permanent. La FAO accueille le Secrétariat depuis le 1^{er} janvier 2016. La contribution de la FAO, d'un montant de 1 million d'USD, permet de couvrir les dépenses relatives au Secrétaire exécutif et au personnel d'appui ainsi que des dépenses courantes. La FAO a mis en place un fonds fiduciaire multidonateurs destiné à recevoir les contributions versées par les membres du Comité permanent, diverses organisations internationales, des gouvernements ou d'autres parties prenantes à l'appui des activités du Comité permanent.

10. Comme indiqué au paragraphe 57 du PTB, le niveau de financement des travaux de la FAO sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui relèvent de tous les objectifs stratégiques et de l'objectif 6, a été maintenu à 21,8 millions d'USD pour l'exercice biennal, tel qu'indiqué plus précisément aux paragraphes 282 à 287 de l'annexe 1 du PTB.

- Les ressources seront réparties entre objectifs stratégiques et fonctionnels comme le montre le tableau ci-dessous. La réaffectation des ressources de l'OS3 vers l'OS1 et l'OS2 s'explique par le fait que les fonctionnaires spécialisés dans les questions d'équité hommes-femmes devraient consacrer plus de temps à appuyer la réalisation de ces deux objectifs stratégiques.

Ressources affectées à la parité hommes-femmes (en milliers d'USD)

Chapitre	PTB 2016-2017 ajusté	Différence	PTB 2018-2019
1.	2 009	1 224	3 233
2	2 128	2 960	5 088
3	9 013	(3 104)	5 909
4	1 471	630	2 101
5	1 274	(197)	1 077
6	4 277	(869)	3 408
8	482	(177)	305
9	109	(18)	91
10	566	(183)	383
11	426	(266)	160
Total	21 755	0	21 755

- Tous les programmes stratégiques, chacun suivant sa vocation spécifique, contribuent à l'égalité entre hommes et femmes, en réduisant les inégalités entre les sexes et en autonomisant les femmes rurales. Dans le cadre de chaque programme stratégique, on a sélectionné des domaines d'action particuliers relatifs à la parité hommes-femmes en vue de les renforcer et d'en élargir la couverture géographique.

11. Il convient de noter que pour tous les domaines d'action mentionnés ci-dessus, des ressources supplémentaires peuvent être mises à disposition pendant l'exercice biennal au titre des programmes stratégiques, pour appuyer les activités relevant des domaines prioritaires qui favorisent la fourniture de produits et de services contribuant à l'obtention des produits attendus des programmes stratégiques.

12. De plus, le PTB 2018-2019 maintient à 9,0 millions d'USD le niveau des contributions pour les arrangements de partage des coûts du système des Nations Unies, comme indiqué ci-dessous.

- a) Contributions, d'un montant total de 2,2 millions d'USD, en faveur des mécanismes de coordination interinstitutions: le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS); la Commission de la fonction publique internationale

(CFPI); le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail; le Corps commun d'inspection (CCI); le programme à l'échelle des Nations Unies relatif au lieu de travail et au VIH (UN Cares – l'ONU avec nous).

- b) Contributions, d'un montant total de 2,5 millions d'USD, en faveur du système de gestion de la sécurité des Nations Unies: le Département de la sûreté et de la sécurité (UN-DSS); le Plan d'assurance contre les actes de malveillance (MAIP).
- c) Contribution, d'un montant de 4,3 millions d'USD, en faveur du réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies.

Annexe: Priorités et allocations de ressources relatives aux capacités techniques, y compris les possibilités de financement par des contributions volontaires

52a) Enveloppe de 3,7 millions d'USD 3,7 millions d'USD pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, conformément à la Stratégie d'action de la FAO face au changement climatique et au Plan d'action y afférent, y compris l'appui prêté aux pays afin qu'ils puissent avoir accès à des sources de financement pour les activités relatives au climat et l'aide aux petits États insulaires en développement.

Le PTB 2018-2019 permettra de renforcer la capacité d'action de l'Organisation face au changement climatique en créant 11 nouveaux postes, comme suit:

- Quatre postes d'encadrement de haut niveau et de coordination de la Stratégie d'action de la FAO face au changement climatique et du Plan d'action y afférent (<http://www.fao.org/3/a-ms540f.pdf>), dont un poste de Sous-Directeur général du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux (CB), un poste de Coordonnateur du programme et deux postes de personnel d'appui. Cette équipe sera chargée de superviser les activités du Département et de veiller au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de changement climatique, ainsi qu'au renforcement des liens avec d'autres conventions des Nations Unies sur la biodiversité et la désertification.
- Quatre postes du cadre organique au Siège, qui permettront de disposer des compétences nécessaires dans divers domaines, notamment l'analyse des contributions déterminées au niveau national⁵, le financement de l'action climatique, l'atténuation du changement climatique et les pratiques d'élevage intelligentes face au climat pour le renforcement de la résilience. Cette nouvelle équipe permettra de mettre à profit les compétences de spécialistes de haut niveau pour aider les pays à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national et leurs stratégies d'adaptation au changement climatique. Ainsi, par exemple, les pays ont demandé à la FAO de leur fournir des exemples de pratiques optimales en matière d'élevage, ainsi que des directives et des orientations en matière de conception de projets.
- Trois postes du cadre organique dans les bureaux régionaux, qui permettront de renforcer les capacités dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et du financement des activités relatives au climat, y compris en faveur des petits États insulaires en développement. D'autres spécialistes seront mobilisés afin d'aider les pays à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national et à adapter leurs stratégies de développement face au changement climatique.

Des compétences techniques supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants:

- *Réduction des risques de catastrophe climatique.* Un spécialiste de la gestion des zones sujettes à des catastrophes naturelles et de l'élaboration de nouvelles modalités d'intervention à moyen et à long termes (après les crises). La connaissance de l'investissement préalable nécessaire sera également importante aux fins, par exemple, d'une utilisation plus efficace des données et informations agrométéorologiques pour faire face à la sécheresse et à ses effets sur les cultures, l'élevage et la pêche.
- *Financement de l'action climatique.* Un spécialiste des mécanismes de financement des projets par les institutions financières internationales (y compris les garanties et les options en matière d'assurance), maîtrisant l'évaluation de projets aptes à bénéficier d'un concours bancaire, y compris le taux de rentabilité interne, le rapport coûts-avantages, la valeur actualisée nette et l'appréciation des risques financiers.
- *Climat et diversité biologique.* Un spécialiste à même de peser les avantages et les inconvénients des variétés plus résistantes – à la sécheresse ou aux organismes nuisibles – et de mesurer les risques d'appauvrissement de la biodiversité agricole. Il devra également comprendre comment

⁵ Contributions déterminées au niveau national (CDN)

permettre une utilisation durable du bois de feu ou de la viande de brousse dans des situations de stress sans mettre en péril la survie d'espèces d'importance critique.

- *Spécialiste du carbone du sol*. Un spécialiste sachant comment réduire l'érosion, préserver les sols organiques tout en améliorant les réserves de carbone contenues dans les sols. En outre, les connaissances sur l'interface sol-eau seront de plus en plus importantes dans les zones où la raréfaction de l'eau tendra à s'aggraver dans les 20 prochaines années.

52b) Enveloppe de 3,1 millions d'USD pour l'appui à la production agricole durable, y compris l'agroécologie, la biodiversité et les biotechnologies, en particulier au niveau des pays.

Le PTB 2018-2019 permettra de renforcer les capacités techniques de la FAO à l'appui d'une production agricole durable, y compris l'agroécologie, la biodiversité et les biotechnologies, en particulier au niveau des pays, par la création de neuf nouveaux postes du cadre organique dans les domaines suivants:

- *Agroécologie* (un poste dans la Division de la production végétale et de la protection des plantes [AGP] et un poste dans le Bureau régional pour l'Afrique [RAF]). Aux fins de la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD), il est nécessaire de traiter la question de la dégradation de l'environnement et de la biodiversité dans le cadre du paysage agricole et des systèmes de production d'une manière plus intégrée et transversale (cultures, élevage, aquaculture, arbres, etc.) (en lien avec la résultante 2.1).
- *Gestion intégrée des ressources naturelles* (RAF). Des compétences en matière d'aménagement du territoire et des paysages ainsi que de bonnes connaissances en gestion des systèmes de production intégrés seront essentielles pour promouvoir le développement rural en favorisant des systèmes de culture à la fois durables, intégrés et productifs (en lien avec la résultante 2.1).
- *Gouvernance au service du développement durable* (Bureau du Sous-Directeur général chargé du Département du développement économique et social [ESD]). La concrétisation des ODD dans les secteurs agricoles exige des modifications de fond dans les modes de gouvernance afin que les ministères et les institutions puissent travailler dans les divers secteurs et avec les différentes parties prenantes (y compris les organisations de producteurs, la société civile, le secteur privé, etc.) à l'aide de nouveaux mécanismes. Les carences au niveau de la mise en œuvre des politiques ont des répercussions considérables sur le plan pratique et il est donc nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles, à différents niveaux (en lien avec les résultantes 2.2 et 2.4).
- *Biodiversité et ressources génétiques* (Bureau du Sous-Directeur général chargé du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux [CBD]). Ce poste permettra de faciliter la coordination des activités techniques dans le domaine de la biodiversité, y compris les conventions internationales – Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Cycle de la coopération des Nations Unies pour le développement –, de veiller à ce que les projets relatifs à la biodiversité et aux ressources génétiques soient en phase avec les objectifs stratégiques et les ODD et de répondre aux demandes des États Membres (en lien avec les résultantes 2.1 et 2.3).
- *Ingénieur agronome* (AGP). Un élément clé dans la transition vers une agriculture et un développement rural plus durables consiste à trouver des moyens innovants permettant d'améliorer l'efficacité et la productivité des systèmes de production agricole, y compris grâce à la mécanisation. Ce poste permettra de fournir des avis en matière de politiques et de mettre à disposition les compétences techniques nécessaires en matière de génie agricole et de mécanisation, notamment pour ce qui est du matériel d'application, afin de contribuer à une utilisation plus efficace des intrants agricoles (y compris les pesticides, les semences et les engrais), à alléger la charge de travail des exploitants agricoles et à réduire les besoins en énergie et les pertes pendant et après la récolte sur le lieu d'exploitation (en lien avec les résultantes 2.1 et 2.2).

- *Fonctionnaire agricole (systèmes semenciers)* (RAF). Des semences adaptées et de qualité sont essentielles pour assurer une production agricole durable. Les États Membres sont de plus en plus nombreux à demander une aide pour la formulation de politiques et une assistance technique pour ce qui est des stratégies et des politiques semencières, ainsi que des systèmes de fourniture de semences (en lien avec les résultantes 2.1 et 2.2).
- *Fonctionnaire agricole (organismes nuisibles et gestion des pesticides)* (Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale [REU]). La gestion intégrée des organismes nuisibles est importante aux fins d'une intensification durable des cultures, y compris le recensement et l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement pour lutter contre les ravageurs (en lien avec la résultante 2.1).
- *Fonctionnaire agricole (fruits tropicaux)* (Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale [SLM]) La contribution des fruits tropicaux à la nutrition humaine et leur prise en compte dans les systèmes alimentaires doivent être renforcées dans la sous-région de l'Amérique centrale. Ce poste favorisera un accroissement durable de la production de fruits (en lien avec la résultante 2.1).

Des compétences techniques supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants:

- *Diffusion des innovations.* Il est nécessaire de renforcer les capacités afin de pouvoir diffuser et transposer à plus grande échelle des pratiques plus efficaces et plus productives, y compris en matière d'adaptation au changement climatique, dans les divers secteurs agricoles et entre ceux-ci, en mettant tout particulièrement l'accent sur les petits exploitants agricoles et sur l'agriculture familiale, et cela en menant des activités dans le cadre des écoles pratiques d'agriculture, des organisations de producteurs, des services de vulgarisation et des administrations publiques, par exemple (en lien avec la résultante 2.1).
- *Biotechnologies.* Renforcement des compétences nécessaires à la recherche et à la promotion de biotechnologies innovantes permettant d'accroître durablement la production et la productivité dans les divers secteurs agricoles (cultures, élevage, forêts et pêche) et de favoriser l'adaptation au changement climatique et une utilisation plus efficace des ressources (en lien avec la résultante 2.1).

52c) Enveloppe de 2,8 millions d'USD pour les systèmes alimentaires, y compris la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments, en particulier au niveau des pays.

Le PTB 2018-2019 permettra de renforcer les capacités techniques de la FAO à l'appui des systèmes alimentaires, y compris la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments, par la création de huit postes du cadre organique dans les domaines suivants:

- *Renforcement des capacités relatives aux politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition* grâce à la création d'un poste dans chacun des trois bureaux régionaux pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, respectivement, pour une action au niveau des pays et avec les organisations d'intégration économique régionale, suite à l'adoption de la Déclaration de Malabo et du Plan d'action y afférent, en Afrique, et à l'approbation du Défi Faim zéro par de nombreux pays d'Asie.
- *Économiste (chaînes de valeur)* (Division de l'économie du développement agricole [ESA]). L'approche de la chaîne de valeur est de plus en plus largement suivie à la FAO. Le nombre des pays qui l'adoptent et celui des produits et des disciplines techniques auxquels elle est appliquée en témoignent. Cette application à grande échelle trouve écho dans la croissance du réseau technique sur les chaînes de valeur alimentaires durables. Cependant, les capacités dont on dispose pour aider les pays à formuler leurs demandes d'appui aux fins du développement des chaînes de valeur dans le cadre de la réalisation de divers ODD, élaborer des approches permettant de satisfaire à ces demandes et encadrer/guider des équipes multidisciplinaires pour mettre ces approches en œuvre, sont limitées et doivent être renforcées par des compétences techniques supplémentaires.

- *Spécialiste de la sécurité sanitaire des aliments* (RAF). Il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes de sécurité sanitaire des aliments à toutes les étapes, depuis les intrants utilisés – pour l'alimentation des animaux, par exemple – jusqu'aux produits livrés au consommateur final, en passant par la production primaire, la récolte, le traitement et la distribution. Actuellement, l'Afrique est la région où la demande d'appui technique et de projets en matière de sécurité sanitaire des aliments est la plus forte. Ce poste permettra de faciliter la mise en œuvre des programmes de terrain et d'aider les équipes chargées de leur exécution dans la région à répondre aux demandes d'appui aux politiques et d'assistance technique en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
- *Économiste* (Division de la nutrition et des systèmes alimentaires [ESN]) ayant des compétences en matière de marchés et d'achats publics. Les achats publics constituent une approche de plus en plus souvent utilisée pour raccorder les petits producteurs aux marchés. Cette approche utilise les programmes d'alimentation scolaire, la distribution de vivres, l'aide alimentaire d'urgence et l'entreposage de vivres et les marchés institutionnels. Elle contribue à réduire la pauvreté chez les petits producteurs familiaux en favorisant une augmentation des revenus et en diversifiant la production (l'accès aux marchés constituant un enjeu majeur pour les agriculteurs pauvres) et permet d'améliorer la sécurité alimentaire des bénéficiaires des programmes d'alimentation scolaire et des programmes de protection sociale.
- *Emploi rural et jeunes* (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique [RAP]), afin de relever de manière efficace les défis que pose l'évolution démographique dans la région. La région Asie et Pacifique accueille la plus importante population de jeunes au niveau mondial, ce qui représente un atout démographique potentiel considérable. Le secteur agricole et l'économie rurale peuvent contribuer plus largement à apporter une solution au problème de l'emploi des jeunes dans la région. Dans ces secteurs, il existe un réservoir d'emplois en grande partie inexploité, mais les jeunes sont souvent peu conscients des perspectives offertes par l'agriculture et le secteur agroalimentaire et de leur dynamisme potentiel. La FAO et ses partenaires ont un rôle important à jouer dans la région afin de promouvoir les emplois agricoles et agroalimentaires auprès des jeunes en tant qu'activités rentables, décentes et attractives.
- *Spécialiste du développement rural* (RAP), doté de compétences en matière de remembrement des terres. La FAO aide les pays à atteindre leurs objectifs en matière de réduction de la pauvreté en rendant les processus de transformation structurelle et rurale en cours plus favorables aux pauvres et plus inclusifs. Pour réduire la pauvreté rurale il faut accroître la productivité agricole, créer des emplois, favoriser la diversification économique et investir dans le capital humain dans le cadre d'une approche multisectorielle qui permette de relever les défis sociaux, économiques et politiques auxquels sont confrontées les populations rurales pauvres. Ce poste permettra également d'aider les pays à renforcer les capacités nécessaires à l'analyse et à l'élaboration de politiques nationales et régionales de développement rural qui contribuent à la concrétisation des cibles nationales liées aux ODD.

Des compétences techniques supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants:

- *Analyse des dépenses publiques*. Afin de répondre à la demande croissante d'activités contribuant à la concrétisation du produit 1.4 et compte tenu de la nouvelle résultante 4 au titre du programme stratégique PS1, il s'agira de renforcer l'appui fourni dans le domaine de l'allocation et de l'utilisation des ressources financières, en particulier pour permettre de suivre les dépenses publiques au profit de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'analyser l'efficacité des options concernant l'allocation de ressources. Il s'agit d'un domaine d'activité relativement nouveau pour la FAO et la mise à disposition de compétences spécifiques (au sein de la Division du Centre d'investissement [TCI] et d'ESA) serait particulièrement profitable pour répondre aux demandes émanant des pays, concernant notamment les activités liées à l'agriculture sensible aux enjeux nutritionnels dans le cadre de l'appui que l'Organisation fournit aux fins de la conception et de la mise en œuvre de plans d'investissement.

- *Spécialiste des financements ruraux*, s'occupant principalement des systèmes alimentaires. Le renforcement des systèmes agricoles et alimentaires exige une injection substantielle d'investissements en capital fixe et de fonds de roulement. Dans les États Membres, les capacités des organismes publics et privés doivent être renforcées afin d'accroître les investissements responsables dans des systèmes agricoles et alimentaires efficaces et inclusifs, et pour concevoir et mettre en œuvre des instruments et des services financiers, ainsi que des mécanismes de gestion des risques. À cet égard, les principaux domaines d'activité sont les suivants: les instruments et services, tels que l'assurance agricole, les récépissés de production et d'entrepôt et le financement de la chaîne de valeur; les produits et services liés aux investissements, y compris les études sectorielles et l'appui à l'élaboration de politiques d'investissement; et l'aide directe aux investissements publics et privés grâce à l'élaboration de projets d'investissement, à l'appui à la mise en œuvre, ainsi qu'à leur évaluation en collaboration avec les institutions financières internationales partenaires.
- *Marchés et achats publics, avec une attention particulière portée aux programmes d'alimentation scolaire avec achats locaux à des exploitations agricoles familiales*. Ces nouvelles compétences complèteraient les capacités déjà mises en place (voir plus haut) afin d'aider les pays à réduire la pauvreté chez les petits producteurs familiaux, en favorisant une augmentation des revenus et en diversifiant la production, tout en améliorant la sécurité alimentaire des bénéficiaires des programmes d'alimentation scolaire et des programmes de protection sociale.
- *Peuples autochtones*. La Politique de la FAO concernant les peuples autochtones met en avant les systèmes alimentaires autochtones (PS2; PS4); le respect du principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (PS1, PS3 et PS5); l'action de sensibilisation et le renforcement des capacités (écoles pour la formation des femmes autochtones aux fonctions d'encadrement, par exemple) (PS3, PS1); et la mise en application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (PS3, PS1). Des compétences supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants: systèmes alimentaires autochtones, écoles pour la formation des jeunes et des femmes autochtones aux fonctions d'encadrement et mesures de protection environnementales et sociales.
- *Spécialiste du droit à une alimentation adéquate et des droits économiques et sociaux*. Depuis 2004, la FAO joue un rôle unique, au niveau mondial et dans les pays, dans la promotion et la réalisation du droit à une alimentation adéquate. Jusqu'à présent, ces activités ont été menées par les titulaires de postes financés par des fonds fiduciaires qui viendront à expiration en 2017. Ces compétences contribuent à la mise en œuvre du PS1 et pourraient jouer un rôle plus important dans le cadre des programmes stratégiques PS3 et PS5 en assurant une approche programmatique cohérente et renforcée pour lutter contre les inégalités et les causes profondes de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté.
- *Sécurité des aliments: évaluation des risques liés aux substances chimiques et de l'exposition à ces produits*. Le Codex Alimentarius a insisté sur la nécessité de recueillir, en temps voulu, davantage d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments. Compte tenu du retard qui existe dans certains domaines, comme celui des additifs alimentaires, et face à la demande croissante d'avis scientifiques concernant notamment particulier les contaminants, dont certains ont pris de l'importance compte tenu du changement climatique, des difficultés d'accès à l'eau, etc., des compétences supplémentaires en la matière s'avèrent nécessaires. S'agissant d'un domaine en évolution, il est important également de renforcer l'aide qui est fournie aux pays en matière d'évaluation des risques, y compris pour la mise au point de nouvelles méthodes permettant de faire face à des enjeux tels que l'exposition simultanée à de multiples contaminants.

52d) Enveloppe de 2,7 millions d'USD pour porter le Programme de coopération technique à 14 pour cent du montant net des ouvertures de crédits.

Le Programme de coopération technique (PCT) (www.fao.org/technical-cooperation-programme/) permet à la FAO de mettre son savoir-faire et ses connaissances techniques à la disposition des États Membres qui en font la demande, aux frais de l'Organisation. Il a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des gouvernements en leur fournissant une assistance dans les divers domaines relevant du mandat et des compétences de la FAO qui sont couverts par le Cadre stratégique. Dans ce contexte, les projets du PCT – de courte durée, viables et susceptibles de jouer un rôle de catalyseur – visent à combler de graves lacunes concernant l'élimination de la faim et de la malnutrition, la production durable, la réduction de la pauvreté rurale, la mise en place de chaînes alimentaires plus efficaces et plus inclusives et l'amélioration de la résilience face aux crises. Ils permettent de stimuler le changement, de promouvoir le renforcement des capacités et d'aider les pays à mobiliser les ressources, conformément aux cadres de programmation par pays établis en accord avec les gouvernements.

Comme il ressort des paragraphes 299 à 303 du PTB 2018-2019, le Programme de coopération technique fait l'objet d'un chapitre distinct dans la résolution portant ouverture de crédits. À sa trente-neuvième session, tenue en 2015, la Conférence a recommandé (résolution 5/2015) que l'ouverture de crédits au titre du PCT dans le PTB 2018-2019 tienne compte de la résolution 9/89 de la Conférence, qui avait invité le Directeur général à tout mettre en œuvre afin de rétablir à leur ancien niveau les ressources mises à la disposition du PCT, soit 14 pour cent du budget total du Programme ordinaire, voire, si possible, de porter ce montant à 17 pour cent.

Des mesures visant à améliorer l'alignement programmatique du PCT ainsi que le fonctionnement, les résultats et l'incidence du Programme ont été approuvées par le Conseil, en 2012 et 2013, et mises en œuvre par le Secrétariat. Elles ont permis d'accélérer le taux d'approbation et d'exécution des projets du PCT et d'apporter une contribution tangible à la réalisation des objectifs stratégiques, tel qu'indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme 2014-2015 et dans l'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2016⁶. Par conséquent, conformément aux indications données par la Conférence, les fonds destinés au PCT sont portés au niveau minimum recommandé de 14 pour cent du montant net des ouvertures de crédits du PTB 2018-2019.

52e) Enveloppe de 1,9 million d'USD pour les activités relatives aux statistiques, y compris l'appui à l'élaboration et à la mesure d'indicateurs des ODD, coordonnées par le Bureau du Statisticien en chef.

Le PTB 2018-2019 permettra de renforcer les capacités techniques de la FAO en matière de statistiques, y compris pour les activités d'appui à l'élaboration et à l'appréciation des indicateurs relatifs aux ODD menées au sein du Bureau du Statisticien en chef et de la Division de la statistique.

- Le *Bureau du Statisticien en chef* est créé avec l'établissement du nouveau poste de Statisticien en chef, d'un poste de personnel d'appui et d'une petite équipe de statisticiens détachés de la Division de la statistique et d'autres unités statistiques.
- Dans la *Division de la statistique*, cinq nouveaux postes techniques fourniront les compétences supplémentaires nécessaires pour coordonner et appuyer l'élaboration et l'appréciation des indicateurs relatifs aux ODD dans le cadre du mandat de la Division, ainsi que le renforcement des capacités aux niveaux régional et national aux fins de l'élaboration et du suivi de ces indicateurs et de l'établissement de rapports à ce sujet. Les effectifs supplémentaires permettront également de piloter et de faciliter la gouvernance des statistiques, à la fois en externe (Commission régionale des statistiques agricoles, par exemple) et en interne (Groupe de travail interdépartemental sur les statistiques, par exemple). Ce personnel aidera le Statisticien en chef à élaborer le programme de travail de l'Organisation en matière de statistiques et à en suivre la mise en œuvre. Il réalisera

⁶ C 2017/8, Rapport sur l'exécution du programme 2014-2015, paragraphes 309 à 316; PC 121/3 – FC 166/6, Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2016, paragraphes 147 à 149.

également, en partenariat avec le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP), l'évaluation des résultantes de l'Organisation qui vise à mesurer l'incidence du cadre de résultats de la FAO au niveau des pays.

Des compétences techniques supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants:

- *Assurance de la qualité.* Établir des politiques et des directives applicables à l'ensemble des processus statistiques de la FAO, y compris la collecte, le traitement et la diffusion de données; le suivi de leur application dans des domaines statistiques différents; et la coordination de l'élaboration de plans d'amélioration des processus statistiques non conformes.
- *Normes, classifications et méthodes statistiques.* Élaborer, examiner et appliquer des normes, classifications et méthodes statistiques internationales dans le domaine des statistiques alimentaires et agricoles; veiller à la mise en œuvre de la phase III du système statistique opérationnel.
- *Appui méthodologique nécessaire à l'élaboration d'indicateurs statistiques relatifs aux forêts, aux pêches, au couvert végétal et à l'utilisation de l'eau.* Superviser l'élaboration de méthodes et d'indicateurs statistiques dans ces divers domaines, ainsi que leur validation, y compris pour les indicateurs relatifs aux ODD.

52f) 1,7 million d'USD pour les activités relatives à la résistance aux antimicrobiens et à l'approche Un monde, une santé, y compris dans le domaine de l'élevage.

Le PTB 2018-2019 va renforcer les capacités dans les domaines de l'agriculture et de la protection des consommateurs grâce à la création de six postes du cadre organique:

- *Résistance aux antimicrobiens* (un poste dans la Division de la production et de la santé animales, un poste dans le Bureau de la sécurité sanitaire des aliments). L'objectif est d'apporter un appui technique et un soutien aux politiques dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO pour combattre la résistance aux antimicrobiens, dans tous les secteurs agroalimentaires. Ces deux nouveaux postes viendront renforcer les capacités dans les domaines suivants: i) élaboration de stratégies de surveillance pour détecter la présence de résidus d'agents antimicrobiens et d'organismes résistants aux antimicrobiens dans le secteur agroalimentaire et dans l'environnement, ii) élaboration de pratiques optimales visant à réduire au minimum le besoin d'antimicrobiens (meilleures pratiques d'élevage et de production végétale, amélioration de la sécurité biologique, de l'hygiène et de l'assainissement) et aide à la mise en œuvre de ces pratiques, iii) élaboration de directives visant à promouvoir un emploi judicieux des médicaments et des traitements antimicrobiens, notamment par la lutte contre les ectoparasites et les vecteurs, iv) aide à l'élaboration d'outils pour la recherche de solutions permettant d'éviter le recours aux antimicrobiens dans les systèmes de production d'animaux aquatiques et terrestres, notamment dans différents contextes agroécologiques et v) aide à la formulation d'avis scientifiques sur la question de la résistance aux antimicrobiens, en tant que base de normes internationales (comme celles du Codex Alimentarius).
- *Spécialiste de la santé animale (éradication de la peste des petits ruminants [PPR])* (Division de la production et de la santé animales). L'objectif est de faire bénéficier le Secrétariat du Programme de lutte contre la PPR de compétences spécialisées en matière d'élaboration d'outils techniques et de moyens d'intervention destinés à être mis en œuvre dans les pays touchés, et d'aider les pays non touchés à démontrer l'absence de circulation du virus de la PPR.
- *Spécialiste de la production animale (pastoralisme et résilience des systèmes de production animale)* (Division de la production et de la santé animales). L'objectif est d'accroître la visibilité du pastoralisme dans les instances de concertation sur les politiques, d'élaborer des systèmes d'alerte et d'intervention rapides pour les risques pesant sur les systèmes pastoraux et agropastoraux, et de coordonner la fourniture de l'appui technique nécessaire dans les pays qui font face à des situations d'urgence (de niveau 3, notamment).

- *Fonctionnaires techniques* (un poste dans le Bureau du Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture, un poste dans le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique). L'objectif est d'apporter des compétences en matière d'analyse intégrée des maladies et ravageurs transfrontaliers des plantes et des animaux et des menaces en matière de sécurité sanitaire des aliments, de renforcer les systèmes de prévision, d'alerte rapide et de communication s'agissant de ces menaces et d'appuyer le renforcement des capacités dans les pays en matière de systèmes d'alerte rapide intégrés. Les activités de ces fonctionnaires techniques seront étroitement liées aux trois systèmes EMPRES (santé animale, protection des végétaux et sécurité sanitaire des aliments) et permettront d'intégrer les activités au moyen d'approches pluridisciplinaires de l'analyse des menaces pesant sur la filière alimentaire, ainsi que de l'approche Un monde, une santé.

Un renforcement des capacités techniques est nécessaire dans les domaines suivants:

- *Protection intégrée contre les organismes nuisibles, avec des connaissances dans les domaines de l'entomologie et de l'écologie des insectes.* Ce poste permettra de combler une lacune importante dans les capacités techniques et d'aider les pays Membres à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de protection intégrée. Les approches intégrées de la protection contre les organismes nuisibles sont essentielles aux systèmes de production végétale durable. Ce poste viendra compléter les connaissances spécialisées disponibles sur les phytopathologies et les criquets. Il renforcera la collaboration et la coordination entre les fonctionnaires techniques des bureaux décentralisés dans le cadre de l'élaboration de systèmes de production végétale résilients et des interventions menées en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles. Parmi les défis récents, on peut citer la propagation du charançon rouge du palmier au Proche-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que celle du légionnaire d'automne dans toute l'Afrique. Une lutte efficace contre ces ravageurs nécessite de mener une intervention coordonnée à l'échelle mondiale sur les court, moyen et long termes, en mettant à profit toutes les approches existantes.
- *Systèmes de connaissances et innovation en agriculture.* Les fonctions associées à ce poste consisteront à coordonner et à continuer de regrouper les systèmes de gestion des connaissances du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs. Au fil des ans, 60 systèmes d'information ont été créés dans le département, et leur regroupement permettrait de réduire considérablement les coûts de gestion et d'éviter les doublons.

5.g) 1,2 million d'USD pour soutenir les moyens d'existence ruraux liés à la sécurité alimentaire dans les zones frappées par des conflits, l'analyse des conflits et les partenariats.

Avec l'ajout de trois postes du cadre organique, le PTB 2018-2019 va renforcer les capacités techniques dont dispose la FAO pour soutenir les moyens d'existence ruraux liés à la sécurité alimentaire dans les zones frappées par des conflits, l'analyse des conflits et les partenariats.

Les capacités de la FAO dans le domaine de l'analyse des conflits (citée dans l'Évaluation de la contribution de la FAO dans les situations de transition en rapport avec une crise [Recommandation 3a] datant de 2015) sont très limitées. Parallèlement, l'analyse des conflits et la prise en compte des situations de conflit dans la programmation commencent à faire partie des préalables couramment exigés par les donateurs, et conditionnent les décisions d'investissement dans les contextes de conflit et de crise prolongée.

- *Fonctionnaire technique (analyse des conflits)* (Département du développement économique et social), *Spécialiste de la sécurité alimentaire* (Département du développement économique et social) et *Fonctionnaire principal chargé de liaison (partenariats)* (Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies). Ces trois nouveaux postes apporteront les capacités nécessaires pour appuyer de manière plus cohérente et ostensible les contributions de la FAO au maintien de la paix. Ils permettront de répondre aux besoins d'analyse de la dynamique des conflits, dans le cadre du mandat de la FAO, en vue de prendre en compte des situations de conflit dans la programmation. L'analyse des conflits fournit une base de données factuelles pour l'élaboration d'interventions stratégiques et ciblées visant à mieux gérer les nouvelles formes de transitions et de troubles, et à réduire la probabilité de l'émergence ou de la reprise d'un conflit. Des facteurs tels

que l'insécurité alimentaire, l'accès à la terre et à l'eau et la raréfaction des ressources naturelles peuvent être à l'origine de violences et de conflits, et par conséquent de déplacements de populations. Le renforcement de la résilience peut aider les populations à rester sur leurs terres, créer les conditions d'un retour vers le lieu d'origine et favoriser une meilleure gouvernance et une plus grande stabilité. Une analyse systématique de la dynamique des conflits est nécessaire pour éclairer les programmes et les actions, en utilisant de manière cohérente les approches qui tiennent compte des situations de conflit.

- Ces capacités aideront également à renforcer la compréhension de ces aspects au sein de la FAO et à concevoir des approches par programmation susceptibles de contribuer à atténuer ou à prévenir les conflits et à réduire la vulnérabilité des populations, et à mieux intégrer les approches tenant compte des situations de conflit dans les interventions au niveau des pays. Cela permettra: d'élaborer, à l'intention des bureaux de la FAO, une approche méthodologique et des directives pratiques relatives à la réalisation d'une analyse des conflits; d'appuyer la prise en compte des situations de conflit dans la programmation et de faciliter la collaboration interorganisations sur le terrain autour des questions indissociables de l'action humanitaire, du développement et de la paix; d'aider à définir des possibilités d'appuyer et de renforcer le maintien de la paix dans les pays cibles (en mettant l'accent sur la dimension locale, le rôle des femmes et des jeunes); de découvrir et de partager les bonnes pratiques; de nouer de nouveaux partenariats autour des contributions de la FAO au maintien de la paix; et de soutenir les activités de plaidoyer.

52h) 1,1 million d'USD pour les activités relatives à la réduction de la pauvreté, en particulier le renforcement des capacités au service du développement rural, notamment l'agriculture familiale.

Avec l'ajout de trois postes du cadre organique dans les domaines des financements ruraux (Département du développement économique et social), du développement rural (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) et du soutien aux politiques d'éradication de la pauvreté et de la faim (Bureau régional pour l'Afrique), le PTB 2018-2019 va renforcer les capacités techniques dont dispose la FAO pour contribuer à la réduction de la pauvreté.

- *Spécialiste des financements ruraux* (Département du développement économique et social). Ce poste supplémentaire permettra aux bureaux de pays de faire davantage appel à un appui technique dans le domaine des financements ruraux. L'accès au financement est l'une des principales difficultés auxquelles font face les petits producteurs familiaux, et l'inclusion des financements ruraux est donc un aspect essentiel des approches visant à renforcer la productivité et la durabilité des moyens d'existence des ménages. Ce poste occupe une place centrale dans les efforts déployés par la FAO pour aider les pays à atteindre les ODD 1 et 2, car il vient compléter une approche plus large portant sur l'inclusion financière et l'inclusion productive, l'établissement de liens entre les producteurs et les chaînes de valeur, l'emploi décent et la protection sociale.
- *Spécialiste du développement rural* (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique). Ce nouveau poste dans le domaine du développement rural / de la politique rurale en Asie permettra à la FAO d'aider les pays à atteindre les ODD 1 et 2 en rendant les processus de transformation structurelle et rurale en cours plus favorables aux pauvres et plus inclusifs. La réduction de la pauvreté rurale requiert des politiques et des investissements publics destinés à accroître la productivité et les revenus des petits agriculteurs, par la création d'emplois, le soutien de la diversification économique et la protection des plus pauvres contre les chocs, et l'investissement dans le capital humain au moyen d'une approche plurisectorielle des difficultés sociales, économiques et politiques rencontrées par les populations rurales pauvres. Cet ensemble de politiques et d'interventions doit favoriser une transformation rurale et une croissance inclusives, en permettant aux pauvres de participer réellement à l'activité économique et d'en tirer de véritables avantages. L'approche vise à éliminer les contraintes structurelles auxquelles les ménages agricoles pauvres se heurtent, à créer des emplois décents dans les activités rurales agricoles et non agricoles, à développer les systèmes de protection sociale et à favoriser l'autonomisation des populations rurales pauvres, en particulier par le renforcement des organisations rurales.

- *Chargé des politiques* (Bureau régional pour l'Afrique). Ce nouveau poste en Afrique permettra de renforcer l'appui aux politiques en vue de relier les stratégies et programmes d'éradication de la pauvreté et de la faim et d'établir des liens avec les priorités régionales et nationales. La connaissance des facteurs qui sont à l'origine de la pauvreté rurale, ainsi que des réponses appropriées à y apporter, notamment par l'investissement dans l'agriculture et le développement rural, est essentielle pour améliorer la contribution du programme de travail de la FAO à l'ODD 1, et pour se pencher sur le lien qui unit les ODD 1 et 2. La création de ce poste est directement liée à l'évaluation récente du PS 3, laquelle a mis en évidence que l'analyse de la pauvreté restait inadéquate dans la conception des programmes et des projets, soulignant que la FAO devrait s'assurer qu'une analyse de la pauvreté et des approches favorables aux pauvres fondées sur cette dernière et associées à des théories du changement sont intégrées dans la conception des programmes et des projets des pays.

Un renforcement des capacités techniques est nécessaire dans les domaines suivants:

- *Chargé de l'emploi rural décent*. L'emploi rural, et en particulier l'emploi des jeunes, est un domaine qui devient de plus en plus prioritaire dans les pays Membres, étant donné que la population croît plus rapidement que la capacité des économies nationales à créer des emplois. Les jeunes, surtout dans les zones rurales, ont souvent du mal à trouver des emplois productifs qui leur permettent de générer un revenu décent, et sont de plus en plus nombreux à partir en ville et à l'étranger. La FAO et ses partenaires ont un rôle important à jouer dans le développement d'emplois dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire pour les jeunes de la région. Ce poste permettrait de répondre à un besoin immédiat: renforcer l'appui apporté par la FAO aux pays Membres pour répondre aux défis liés à l'emploi des jeunes et mettre en œuvre l'approche connexe en matière de migration élaborée par l'Organisation. Il contribuerait à l'ODD 1, ainsi qu'à l'ODD 8, en étroite collaboration avec l'OIT.
- *Économiste (analyse de la pauvreté)*. La connaissance des facteurs qui sont à l'origine de la pauvreté rurale, ainsi que des réponses appropriées à y apporter, est essentielle pour améliorer la contribution du programme de travail de la FAO à l'ODD 1, et pour se pencher sur le lien qui unit les ODD 1 et 2. Des compétences techniques sont nécessaires pour renforcer les mesures prises en réponse à l'évaluation récente du PS 3, laquelle a mis en évidence que l'analyse de la pauvreté restait inadéquate dans la conception des programmes et des projets de la FAO. Cet économiste serait responsable des mesures visant à s'assurer qu'une analyse de la pauvreté ainsi que des approches favorables aux pauvres et une évaluation fondées sur cette dernière sont intégrées dans la conception des programmes et des projets des pays. Il dirigerait également les activités visant à promouvoir un renforcement des capacités des pays, afin d'améliorer l'accès aux données et aux travaux d'analyse et d'établir un lien avec les programmes et projets au niveau national, par l'amélioration du cadre et de la théorie du changement relatifs à la réduction / l'éradication de la pauvreté.

52i) 0,9 million d'USD pour les pêches, en particulier l'appui prêté aux pays dans la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Le PTB 2018-2019 va renforcer les capacités du Département des pêches et de l'aquaculture par la création de trois postes du cadre organique: deux pour la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, et un pour les activités relatives à la croissance bleue.

Mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (deux postes).

- L'entrée en vigueur de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port le 5 juin 2016 n'a pas seulement marqué le commencement des obligations des Parties à l'Accord, elle a entraîné un ensemble de nouvelles responsabilités pour la FAO et d'autres organisations internationales (organisations régionales de gestion des pêches, par exemple). Outre qu'il charge la FAO de fournir aux pays qui appliquent les mesures du ressort de l'État du port une aide au renforcement des capacités, l'Accord définit le rôle de l'Organisation dans la mise en œuvre effective de ses

dispositions – de la fourniture d'un encadrement juridique et technique à l'assistance en matière de gestion de l'information, en passant par l'appui administratif.

- Les deux postes assureront un appui constant aux fonctions essentielles au titre de l'Accord, et superviseront la gestion générale de l'aide au renforcement des capacités. Ils contribueront: aux activités assurées par le Secrétariat de la FAO à l'appui des réunions des Parties à l'Accord, ainsi que des groupes de travail subsidiaires et des réunions techniques; à l'élaboration et à la gestion des mécanismes mondiaux d'échange d'informations devant être mis en place en vertu de l'Accord; à la gestion des mécanismes de financement devant être créés en vertu de l'Accord afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre ce dernier; à la formulation et à l'exécution de projets de renforcement des capacités destinés à aider les pays en développement à améliorer leur capacité à mettre en œuvre l'Accord et les instruments complémentaires; à l'élaboration et à la gestion de dispositifs de suivi et de communication d'informations; aux processus d'établissement de rapports sur les progrès au regard des indicateurs des ODD, notamment ceux relatifs à la lutte contre la pêche INDNR et à la mise en œuvre d'instruments internationaux connexes, dont l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port; à l'établissement de rapports et de documents sur la pêche INDNR, notamment des documents de travail destinés aux réunions, des publications et des manuels techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Accord et d'autres instruments et mécanismes internationaux pertinents; aux études réalisées par la FAO, et à celles menées en collaboration avec des partenaires, sur des sujets liés à la pêche INDNR, notamment sur les outils et les méthodes permettant de lutter contre ces pratiques; à la promotion de l'Accord et de ses instruments complémentaires, notamment par l'élaboration de documents d'information et par la participation à des réunions internationales, le cas échéant.

Croissance bleue (un poste)

- L'initiative Croissance bleue soutient les mesures prises par les pays Membres pour assurer la durabilité de leurs activités de pêche au regard des trois aspects mis en relief par le Programme de développement durable, à savoir les aspects environnemental, économique et social. L'initiative Croissance bleue repose sur trois piliers:
 - i. Production bleue – tirer le meilleur parti de la production des pêches et de l'aquaculture tout en préservant les services écosystémiques des systèmes aquatiques.
 - ii. Communautés bleues – autonomiser les communautés et renforcer leur résilience par une amélioration des moyens d'existence, de la sécurité alimentaire et de l'emploi fondée sur l'utilisation durable des ressources naturelles, les organisations sociales, les normes et les valeurs, ainsi que les droits d'usage.
 - iii. Forum bleu – collaborer avec le secteur privé pour renforcer l'efficacité de la filière des produits comestibles de la mer.
- L'initiative Croissance bleue de la FAO connaît un développement rapide, notamment en Afrique, où l'Organisation a décidé de travailler aux côtés de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale. Les deux Banques considèrent la FAO comme un partenaire technique clé du Programme africain pour la résilience des économies marines face aux changements climatiques. En outre, la FAO a lancé une initiative régionale axée sur l'aquaculture dans quelques pays d'Asie. Les membres du Programme africain ont demandé à la FAO d'élargir la portée de cette initiative régionale, et l'aide du Siège a été sollicitée pour mener à bien cet élargissement, tant sur le plan conceptuel que technique.
- De nombreux petits États insulaires en développement (PEID) ont également demandé l'aide de la FAO pour développer leur économie bleue. Cependant, les approches retenues pour les PEID et pour les États continentaux ne sont pas nécessairement les mêmes, et la FAO peut assurer un appui technique et faciliter la transmission des enseignements tirés de l'expérience dans les régions où des PEID sont désireux de découvrir les solutions mises en œuvre pour résoudre les difficultés techniques. Cet appui technique supplémentaire dans le cadre de l'Initiative Croissance bleue permet de mieux venir en aide aux PEID.

- Les fonctions de ce nouveau poste technique seront tout spécialement axées sur le renforcement des équipes chargées de la mise en œuvre des activités dans les pays Membres, dans le cadre d'une approche par région et en concertation avec les agents sur le terrain, et sur la fourniture d'un appui au Siège pour l'intégration des approches liées à la croissance bleue.

Un renforcement des capacités techniques est nécessaire dans les domaines suivants:

Mesures du ressort de l'État du port. Capacités d'appui aux fonctions essentielles au titre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, telles que décrites plus haut, notamment en matière de renforcement des capacités.

Gestion des stocks de poissons. Aide à la reconstitution des stocks de poissons, axée sur l'élaboration de politiques et d'outils (conformité et règles de contrôle des captures, par exemple).

Pêche artisanale. Appui pour la mise en œuvre des Directives de la FAO sur la pêche artisanale, en faveur des communautés côtières fragilisées par l'épuisement des ressources, la pauvreté et le chômage.

52j) 0,6 million d'USD pour la foresterie, en particulier au profit des évaluations forestières nationales.

Le PTB 2018-2019 va renforcer les capacités du Département des forêts par la création de deux postes du cadre organique qui seront chargés d'appuyer les travaux relatifs aux évaluations forestières nationales et les actions en faveur des organisations de producteurs, à titre de contribution à la réduction de la pauvreté.

- *Évaluations forestières nationales.* L'appui apporté aux pays pour la réalisation des évaluations forestières nationales va être renforcé afin de leur permettre de remplir leurs obligations de suivi et d'établissement de rapports dans le cadre des ODD et de l'Accord de Paris. Ce nouveau poste contribuera à la coordination d'un portefeuille de projets extrabudgétaires d'évaluations forestières nationales, à la fourniture d'un appui constant pour l'élaboration de produits normatifs dans ce domaine et à l'amélioration de la coordination de l'appui direct aux pays partenaires et du renforcement de leurs capacités. Cela permettra de combler de nombreuses lacunes en matière d'évaluations forestières nationales dans les pays partenaires, lesquelles limitent leur capacité à comprendre et mesurer leurs ressources forestières, et à gérer ces dernières de manière durable. Une meilleure information se traduit par de bonnes décisions de gestion et des mesures plus efficaces, de nature à concrétiser les contributions du secteur forestier à l'atténuation du changement climatique (telles qu'énoncées dans l'Article 5 de l'Accord de Paris), sur le plan national comme international.
- *Organisations de producteurs.* Il devient de plus en plus évident qu'une meilleure organisation des producteurs forestiers (et agricoles) locaux est un facteur déterminant pour le renforcement de la durabilité de la gestion au niveau des paysages, l'accès aux marchés et la création d'entreprises durables dans le secteur forestier, et pour l'inclusion des femmes, des jeunes et des peuples autochtones. Une attention croissante est portée à la collaboration avec les organisations de producteurs dans les différents secteurs, du fait de leur contribution importante à la réduction de la pauvreté dans le cadre du PS 3. Ce nouveau poste s'appuiera sur l'expérience acquise grâce au Mécanisme Forêts & Paysans et opérera la jonction avec les travaux de la FAO sur l'agriculture familiale et le renforcement de la production durable (PS 2) et sur l'élargissement de l'accès aux marchés (PS 4). Il permettra d'institutionnaliser des capacités au sein du Département des forêts en vue de mettre en valeur le rôle clé des organisations de producteurs dans l'amélioration des moyens d'existence (ODD 2), dans la réduction de la faim (ODD 3) et dans une gestion plus durable des forêts et des exploitations agricoles (ODD 15), entre autres.

Un renforcement des capacités techniques est nécessaire dans les domaines suivants:

- *Filières forestières,* dans le cadre du PS 3 et du PS 4, ainsi que des activités sur les finances forestières au titre du PS 4. Il apparaît clairement que le développement de filières forestières

durables appelle une analyse plus approfondie de leur modèle de gestion sous-jacent, et une meilleure compréhension des rôles des différents acteurs de la chaîne de valeur – et des liens qui les unissent –, définis par leurs relations économiques et financières. Cela nécessite de disposer de compétences techniques en matière d'atténuation des risques financiers et de stratégies de gestion, et d'être au fait des analyses des perspectives locales, régionales et mondiales, ainsi que des projections de l'offre et de la demande qui s'y rapportent. S'agissant du renforcement des capacités, et des activités dans les pays, il convient d'aider ces derniers à mettre en œuvre des instruments financiers destinés à améliorer les filières forestières et à renforcer leur durabilité, notamment en facilitant l'accès aux services financiers ruraux.

- *Gestion des risques de catastrophe* dans le cadre des activités menées au titre du PS 5. Les forêts et les arbres jouent un rôle important dans la gestion des risques de catastrophe, notamment face au changement climatique. L'élévation des températures et les événements météorologiques extrêmes perturbent les écosystèmes, et entraînent l'apparition de foyers d'organismes nuisibles, ainsi que des feux de forêt, des bris de vent et d'autres dégâts causés par les intempéries. Il convient d'adapter la gestion forestière à ces changements afin de rendre les écosystèmes forestiers plus résilients et d'atténuer les dégâts causés par les catastrophes naturelles.
- *Gestion communautaire des forêts*. La FAO aide les pays à créer le cadre politique et institutionnel favorable et les capacités nécessaires pour mettre en place une gestion communautaire des forêts et la porter à plus grande échelle. Par ailleurs, l'Organisation effectue un suivi et une évaluation de l'impact et de l'efficacité de ce mode de gestion à l'échelle mondiale. Nombre de pays sollicitent une aide pour renforcer les capacités des communautés et des organismes publics en matière de gestion communautaire des forêts, et la FAO devra donc accroître ses compétences et ses capacités afin d'intensifier son appui dans ce domaine. La gestion communautaire des forêts joue un rôle important dans la gestion durable des paysages (PS 2), et a des incidences bénéfiques directes sur la sécurité alimentaire et la nutrition (PS 1) et sur la réduction de la pauvreté (PS 3).

53) En outre, 4,0 millions d'USD sont réaffectés à l'amélioration de l'exécution des programmes moyennant la régularisation des postes de responsable de programme régional, qui ont été mis en place à titre d'essai en 2016 et se sont révélés efficaces (2,9 millions d'USD), et la création du Bureau du Directeur général adjoint (Programmes) (1,1 million d'USD), autorisée par le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session (décembre 2016).

- Au cours de l'exercice 2018-2019, la mise au point des modalités d'exécution visera principalement à assurer l'obtention de meilleurs résultats au niveau des pays. Les cinq coordonnateurs régionaux des programmes stratégiques, qui ont été désignés à titre expérimental en 2016 (classe D1), ont contribué à donner une dimension programmatique aux activités menées par la FAO dans les pays. Ces cinq postes de chefs de programme régional de classe D1 ont donc été créés dans le PTB 2018-2019. Ils continueront de travailler en étroite collaboration avec les représentants régionaux, les représentants de la FAO, les chefs de programme stratégique et les divisions techniques afin d'assurer l'exécution des programmes au niveau des pays et l'obtention des résultats attendus.
- Le Bureau du Directeur général adjoint (Programmes) (DDP) a été créé, avec un poste de Directeur général adjoint, et un poste du cadre organique pour le suivi. En outre, un poste de Conseiller principal y a été transféré à partir du Département de la coopération technique (TC), ainsi que deux postes des services généraux pour les activités d'appui au Bureau. Le Bureau du Directeur général adjoint (Programmes) supervise les unités existantes chargées de la gestion des programmes stratégiques, le Département de la coopération technique, le Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités, les bureaux de liaison et le Bureau du Statisticien en chef. L'objectif est de relever et de renforcer la fonction de gestion des programmes et d'établir un lien plus étroit entre celle-ci et les connaissances techniques et les opérations.